

# RAPPORT D'ACTIVITE 2025



10 ANS



Commission Ecoute-Conciliation-Arbitrage-Réparation

## TABLE DES MATIERES

|                                                                                                                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Mot de la Présidente.....                                                                                                                                             | 3  |
| Mission.....                                                                                                                                                          | 4  |
| Historique.....                                                                                                                                                       | 4  |
| Activités 2025.....                                                                                                                                                   | 4  |
| Collaboration avec les centres LAVI de Suisse romande.....                                                                                                            | 5  |
| Recherche de l'Université de Lausanne - « Justice en crise ? Les commissions de Reconnaissance et d'Indemnisation des violences sexuelles subies dans l'Eglise »..... | 5  |
| Groupe de travail indépendant – enquête sur les abus sexuels commis à l'Abbaye de St-Maurice.....                                                                     | 6  |
| Film documentaire « La fronde » parcours de Mme Isabelle Duriaux.....                                                                                                 | 6  |
| Participation au colloque « Justice restaurative et abus sexuels dans les institutions religieuses » - Portugal.....                                                  | 7  |
| Participation au colloque de la commission « Abus sexuels dans le contexte ecclésial ».....                                                                           | 7  |
| Etat des requêtes.....                                                                                                                                                | 8  |
| Retour sur 10 ans d'expérience.....                                                                                                                                   | 8  |
| En 10 ans voici ce que nous avons observé.....                                                                                                                        | 9  |
| Rapport financier.....                                                                                                                                                | 12 |
| Perspectives.....                                                                                                                                                     | 12 |
| Fonctionnement.....                                                                                                                                                   | 13 |
| Composition.....                                                                                                                                                      | 14 |
| Conseil 2025.....                                                                                                                                                     | 14 |
| Conseil élargi 2025.....                                                                                                                                              | 14 |
| Membres des comités 2025.....                                                                                                                                         | 14 |
| Remerciements.....                                                                                                                                                    | 15 |

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'engagement et les activités du Conseil de Fondation et des Comités a vécu un rythme plus calme durant l'année 2025.

Notre Conseil a maintenu les mesures organisationnelles mises en place dès 2023. Nous accueillons dans les meilleurs délais les victimes. Ces dernières figurent dans le rapport d'activités.

L'engagement de la CECAR auprès des personnes victimes a eu un écho favorable en Suisse alémanique et l'arrivée de requêtes germanophones auprès de notre Fondation est encore d'actualité. Nous sommes donc encore à la recherche d'intervenants bilingues pour les comités.

En 2025, nous avons pris contact avec les centres Lavi en suisse romande afin de définir les modalités de collaboration dans le cadre de l'accueil et le suivi des personnes victimes d'abus sexuels dans un environnement ecclésiastique.

A ce jour, les discussions commencent et aucune décision n'a encore été prise. Les centres Lavi en Romandie s'interrogent, à juste titre, quant à savoir comment accompagner les personnes victimes en collaboration avec l'Eglise catholique.

Depuis 2016, nous avons développé des compétences, des domaines d'expertises, des modèles d'accompagnements auprès des personnes victimes, qui méritent de perdurer quelle que soit l'évolution de la prise en charge de ces dernières.

En 2026, nous fêterons le dixième anniversaire de l'existence de la CECAR. Toutes les personnes impliquées dans la Fondation participent à l'organisation et au programme de la journée du 15 septembre 2026 à Lausanne.

Mes remerciements s'adressent aux membres du Conseil de la Fondation pour leur soutien à trouver des solutions rapides, aux intervenants des comités qui par leur présence et leur écoute, favorisent la résolution des attentes des personnes requérantes et au secrétariat de la fondation CECAR pour sa disponibilité face à la complexité de certaines situations.

Sylvie Perrinjaquet

## MISSION

La CECAR offre aux personnes qui ont été victimes d'abus sexuels dans le cadre de l'Eglise catholique un lieu d'écoute, d'échange et/ou de recherche d'une conciliation avec l'auteur, à défaut avec son supérieur hiérarchique. Elle a pour but la reconnaissance des faits par les représentants de l'Eglise catholique et permet d'obtenir une réparation financière symbolique. La CECAR agit dans la plus stricte confidentialité.

## HISTORIQUE

Créée en janvier 2016 à l'initiative du groupe SAPEC et des institutions catholiques pour une durée de 5 ans, la CECAR est une fondation neutre et indépendante des autorités de l'Eglise catholique. L'accord CECAR a été prolongé de 5 ans en 2021 jusqu'à fin 2026.

## ACTIVITÉS 2025

L'année 2025 est une année importante, car elle a permis de renforcer notre visibilité notamment dans le cadre d'échanges avec les centres LAVI ainsi qu'en participant à divers projets de recherches et d'enquêtes.

### « Victime ou coupable ? »

*L'une des blessures les plus profondes laissées par les abus est de conduire les personnes victimes à douter d'elles-mêmes, au point de se demander si elles sont victimes... ou coupables.*

**10 ans d'activité**

**100 personnes accompagnées**

**75 personnes indemnisées**

**CHF 1'200'000 indemnités versées**

**64% des personnes ont entre 50 et 69**

**lors du dépôt de la requête**

## Collaboration avec les centres LAVI de Suisse romande

Suite à la décision de l'Église catholique de déléguer la prise en charge des situations d'abus sexuels aux centres LAVI, la CECAR a poursuivi ses échanges avec ces derniers afin de garantir un accueil coordonné et adapté des personnes concernées.

Il convient de rappeler que ces structures sont complémentaires. En effet, la fondation CECAR intervient exclusivement auprès de personnes victimes pour des faits qui sont prescrits et dont l'accompagnement requiert souvent un investissement important en temps et en ressources ; celui-ci peut notamment inclure la consultation d'archives, des recherches relatives aux auteurs, ainsi que l'organisation de rencontres avec des représentants de l'Église catholique, parmi les démarches les plus fréquemment sollicitées.

La complémentarité entre les centres LAVI et la CECAR constitue un atout majeur pour les personnes accompagnées. En conjuguant leurs compétences respectives, ces structures peuvent offrir une prise en charge cohérente, adaptée aux besoins de chacun et assurer une continuité dans l'accompagnement, depuis le soutien immédiat jusqu'au processus de reconnaissance et de réparation lorsque les faits sont prescrits.

*« Se libérer du sentiment de culpabilité... »*

**Nathan**

## Recherche de l'Université de Lausanne - « Justice en crise ? Les commissions de Reconnaissance et d'Indemnisation des violences sexuelles subies dans l'Eglise »

Cette recherche a pour objectif d'analyser les nouvelles formes de justice instaurées à travers des commissions de reconnaissance en Belgique, en France et en Suisse, destinées à accueillir des personnes victimes d'abus sexuels au sein de l'Église catholique. Elle vise également à mieux comprendre les modalités de fonctionnement de ces structures ainsi que les formes spécifiques de reconnaissance et de réparation proposées aux personnes victimes.

Dans ce cadre, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les chercheuses de l'Université de Lausanne afin de présenter le fonctionnement de la CECAR, son expérience et les spécificités qui la distinguent d'autres structures existantes en France et en Belgique. Cette collaboration permettra de contribuer à une meilleure compréhension des mécanismes de reconnaissance et de réparation mis en œuvre pour les personnes victimes. Les travaux de recherche sont actuellement en cours.

## Groupe de travail indépendant – enquête sur les abus sexuels commis à l'Abbaye de St-Maurice

Un groupe de travail indépendant, dirigé par Me Pierre Aubert, a été mandaté par l'abbaye de Saint-Maurice, afin de mener une enquête sur les abus commis en son sein.

Les résultats de cette enquête, publiés en juin 2025 et fondés sur l'analyse d'archives et de témoignages, identifie 67 situations d'abus survenues entre 1960 et 2024. Le rapport souligne le rôle de l'institution dans la survenue et le traitement de ces violences. Il met notamment en évidence des stratégies de dissimulation, la protection des chanoines impliqués et la négligence envers les victimes. Ces pratiques se sont inscrites dans la durée sur plus de six décennies, avec peu d'évolution malgré les changements de direction.

Dans le cadre de cette enquête, la CECAR a été sollicitée afin de déterminer si des personnes victimes au sein de l'Abbaye de St-Maurice avaient entrepris une démarche auprès de la Fondation. Ce rapport révèle que les abus ont perduré jusqu'à une période récente. Il illustre également la difficulté à dénoncer une institution dont l'influence et la réputation dépasse les frontières.

*« J'essaie de me reconstruire avec ce passé que je ne peux pas effacer ! »*

**Aurélie**

## Film documentaire « La fronde » parcours de Mme Isabelle Duriaux

Ce documentaire de 26 minutes met en lumière le parcours de Mme Isabelle Duriaux, victime d'abus commis par le curé de sa paroisse, alors qu'elle n'était encore qu'une enfant innocente.

Il illustre les difficultés rencontrées à entreprendre une démarche auprès de la CECAR ainsi que l'énergie que cela nécessite de revisiter un épisode traumatique vécu durant l'enfance.

Il permet également de prendre conscience des conséquences persistantes et durables des abus sexuels subis, de nombreuses années après les faits, ainsi que du cheminement nécessaire pour vivre « avec » ces souvenirs.

La diffusion de ce documentaire a eu lieu le 29 octobre 2025 dans le cadre d'un café scientifique organisé par l'Université de Fribourg, en présence de Mme Isabelle Duriaux. Il est également disponible sur le site internet de la CECAR.

*Film réalisé par Pierre Pistoletti et coproduit par Kerusso Productions et Cath-Info.*

### Participation au colloque « Justice restaurative et abus sexuels dans les institutions religieuses » - Portugal

La CECAR a été invitée à participer à un colloque organisé au Portugal sur le thème « Justice restaurative et abus sexuels dans les institutions religieuses ». Cette rencontre a réuni des représentants de plusieurs pays européens, notamment de Belgique, d'Irlande, d'Espagne et du Portugal, offrant ainsi l'occasion de comparer les différentes approches développées dans ces pays.

Les échanges ont mis en évidence les limites des dispositifs de justice restaurative tels qu'ils sont actuellement mis en œuvre dans plusieurs États. Il est notamment apparu que ces démarches demeurent souvent très juridiques et formelles, sans être suffisamment centrées sur les besoins des personnes victimes ni sur les éléments susceptibles de favoriser leur reconstruction et leur résilience. Les discussions ont également souligné que, dans de nombreux pays européens, les liens entre les autorités politiques et l'Église catholique restent plus étroits qu'en Suisse, ce qui influence les dispositifs mis en place.

*« Même le temps ne met jamais fin aux outrages. Courage ! »*

**Dominique**

Dans ce contexte, l'approche développée par la CECAR se distingue de celles observées chez plusieurs de nos voisins européens. Elle privilégie avant tout un accueil individualisé et un accompagnement centré sur la personne, ses attentes et ses besoins dans sa relation avec l'Église catholique. La Commission s'attache à soutenir chaque personne dans son cheminement, en l'accompagnant dans ses demandes et en s'efforçant d'obtenir des informations et des réponses.

Au-delà des différences constatées, ce colloque a confirmé l'intérêt de croiser les expériences et les pratiques développées dans les différents pays. Ces échanges permettent d'enrichir les réflexions, d'identifier les bonnes pratiques et de renforcer la coordination des initiatives afin d'accroître leur impact au bénéfice des personnes victimes.

### Participation au colloque de la commission « Abus sexuels dans le contexte ecclésial »

Comme chaque année, six représentants de la CECAR étaient présents lors du colloque de la commission nationale d'experts « Abus sexuels dans le contexte ecclésial » en date du 19 novembre 2025 à Zürich. La thématique a abordé le « Développement des structures ecclésiastiques de signalement et de traitement des cas ». Cette journée est à chaque fois l'occasion de regrouper toutes les personnes impliquées dans l'accompagnement des personnes victimes d'abus sexuels et permet d'échanger sur les bonnes pratiques.

## ETAT DES REQUÊTES

L'année 2025 a vu le nombre de requêtes se stabiliser avec la réception de 10 nouvelles situations. Au cours de cette année, nous avons traité un total de 46 requêtes, dont :

- 10 dossiers ont été indemnisés
- 20 dossiers sont en cours
- 19 dossiers ont été clôturés.

*« La CECAR a été et demeure cette oreille ouverte, le chemin de guérison a déjà commencé à ce moment-là. »*

**Martine**

## Retour sur 10 ans d'expérience

Que de chemin parcouru en 10 ans d'activité ! D'une simple commission d'écoute sans entité juridique, la CECAR est devenue une Fondation indépendante. Elle a acquis une expertise dans le traitement de situations d'abus sexuels au sein de l'Eglise catholique et est considérée comme une structure importante dans l'accompagnement de personnes victimes pour des faits qui sont prescrits.

La fondation CECAR bénéficie d'une reconnaissance publique et est régulièrement sollicitée dans le cadre de projets de recherche et dans le cadre d'enquêtes spécifiques, menées par des organismes indépendants sur des diocèses ou des congrégations telles que la Congrégation du St-Esprit ou l'Abbaye de St-Maurice.

*« C'est que personne ne m'avait jamais cru... »*

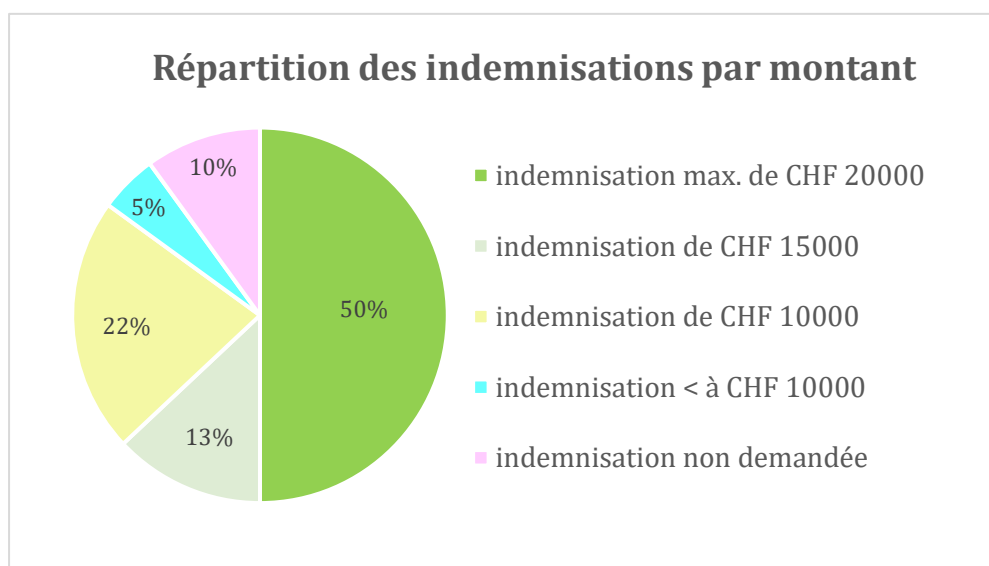
**Philippe**

Au cours de ces dix années, nous avons rencontré, accueilli et accompagné plus de cent personnes, chacune avec ses blessures, ses attentes et ses griefs envers l'Eglise catholique, chacune avec un immense besoin d'être crue et reconnue dans ce qu'elle a vécu et surtout des demandes de réparation souvent modestes eu égard aux abus subies. L'accueil et l'écoute est la première étape de cette démarche qui peut, selon les demandes, prendre du temps.

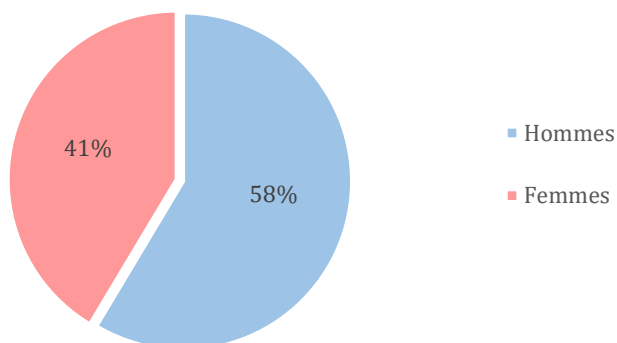
Avec l'expérience, nous constatons que :

- chaque situation est unique et mérite toute notre attention pour pouvoir reconnaître et réparer ce qui n'aurait jamais dû se produire ;
- chaque personne a porté le poids de l'abus durant de nombreuses années, dans la majorité des cas seule, tout en continuant son chemin avec ce si lourd secret ;
- un abus sexuel laisse des traces invisibles et indélébiles et ses conséquences ont un impact durable sur la vie de la personne victime, qui persiste de nombreuses années après les faits;
- la notion de temps est importante également : certaines personnes ont besoin d'avancer rapidement dans leur procédure de requête alors que pour d'autres, il est important de procéder par étapes ; quelle que soit la situation, nos intervenants/es respectent le rythme de chaque personne et s'adaptent en conséquence à leur besoin ;
- l'indemnisation financière n'est pas la motivation du dépôt d'une requête, elle constitue un des aspects de la réparation, qui reste symbolique au vu des montants accordés.

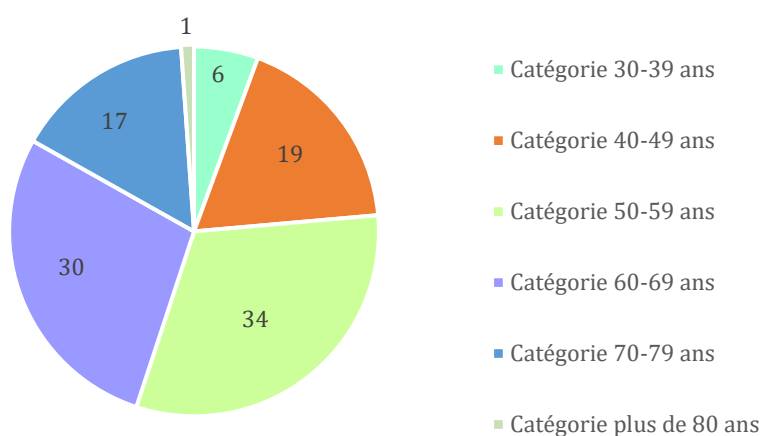
**En 10 ans voici ce que nous avons observé**



### Requêtes selon le genre



### Catégorie d'âge lors du dépôt de la requête

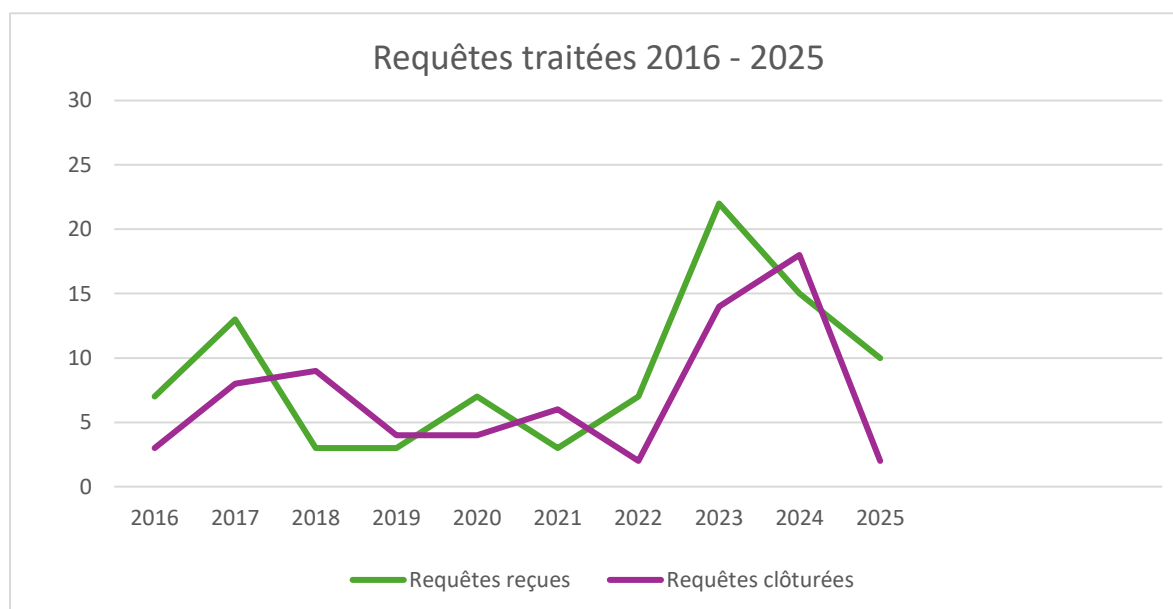


Les personnes victimes hésitent souvent à entreprendre une démarche auprès de la CECAR. Revenir sur des événements traumatiques vécus durant l'enfance est une épreuve particulièrement difficile et demande un réel courage.

Toutefois, les personnes que nous avons accompagnées ont toutes exprimé un sentiment de soulagement à l'issue de cette démarche. Le fait d'avoir pu déposer leur histoire et d'être écoutées avec bienveillance, sans jugement, tout en étant reconnues et crues, constitue une étape essentielle de leur parcours.

La reconnaissance de leur statut de victime revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit de faits commis dans un environnement religieux, un lieu qui aurait dû être protecteur. Le décalage entre les valeurs portées par l'institution et les actes de certains de ses représentants engendre souvent, chez l'enfant, un profond sentiment de confusion et de trahison. Pouvoir mettre des mots sur cette réalité et voir cette souffrance reconnue participe au processus de réparation.

Enfin, le fait d'être accompagné dans les différentes démarches apporte un soutien concret et renforce le sentiment de ne plus être seul face aux institutions. Pour plusieurs personnes, cette procédure a constitué une étape importante de leur cheminement, leur apportant un apaisement et un ressenti globalement positif.



Après 10 ans d'activité, nous constatons que la réception de nouvelles requêtes est liée à la communication de toute actualité en lien avec des abus sexuels commis au sein de l'Eglise catholique. Lors de chaque dénonciation de situations d'abus sexuels dans les médias, cela engendre la réception de nouveaux dossiers.

Nous avons pu observer un pic en septembre 2023, qui correspond à la publication des résultats de la recherche de l'université de Zürich ; cette dernière a révélé plus de 1'000 cas d'abus sexuels recensés et connus. D'un seul coup, c'est comme si nous découvriions qu'en Suisse aussi, l'Eglise catholique a fait de nombreuses victimes.

Concernant les personnes que nous avons accueillies, deux personnes sont décédées peu de temps après la clôture de leur requête. La personne la plus jeune avait 30 ans et la plus âgée 81 ans au moment du dépôt de leur requête auprès de la CECAR.

Actuellement, nous notons une stabilisation du nombre de requêtes reçues.

## RAPPORT FINANCIER

|                                             | Comptes 2025      | Budget 2025       | Budget 2026       |
|---------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Frais de manifestations</b>              | --                | 1'000,00          | 10'000,00         |
| <b>Frais de locaux</b>                      | 5208,00           | 5'500,00          | 5'500,00          |
| <b>Honoraires et frais d'administration</b> | 7'333,08          | 8'000,00          | 7'500,00          |
| <b>Frais de personnel</b>                   | 57'885,90         | 54'500,00         | 58'000,00         |
| <b>Charges des conciliateurs</b>            | 32'892,80         | 35'000,00         | 35'000,00         |
| <b>Charges entretiens</b>                   | 1'718,00          | 2'000,00          | 2'000,00          |
| <b>Défraiement Conseil de Fondation</b>     | 9'971,80          | 15'000,00         | 10'000,00         |
| <b>Total</b>                                | <b>115'009,58</b> | <b>120'000,00</b> | <b>128'000,00</b> |

Comme chaque année, la révision des comptes 2025 a été effectuée par la société Fidiconsult Fribourg SA en date du 24 mars 2025. Leur rapport confirme que, suite au contrôle effectué, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## PERSPECTIVES

### *2026 – jubilé des 10 ans d'existence de la CECAR*

À l'occasion de son 10<sup>e</sup> anniversaire, la CECAR mettra en œuvre plusieurs projets destinés à laisser une trace durable de son activité et à sensibiliser le public aux conséquences des abus sexuels dans l'Eglise catholique.

Parmi les actions prévues figurent :

***La participation au projet artistique « Renaissance – la symphonie des tesselles »*** : par la signature de morceaux de tesselles, chaque personne pourra contribuer par un mot ou un texte à laisser un témoignage ; chaque tesselle sera ajoutée à une mosaïque monumentale de 50 m<sup>2</sup> initiée par Sœur Samuelle en hommage aux personnes victimes d'abus sexuels et spirituels au sein de l'Eglise catholique. Cette mosaïque sera exposée d'abord en France, puis sera ensuite divisée en 200 fragments envoyés à travers le monde.

**La création d'un recueil intitulé « Traces »** : ce recueil sera le résultat d'ateliers d'écriture et de photographie. Les personnes reçues à la CECAR qui le souhaitent pourront rédiger un ou plusieurs écrits et pourront réaliser une photographie avec le thème de leur choix : portrait, paysage, objet. Ces textes et photographies seront exposés lors de la conférence organisée le 26 novembre 2026.

**L'organisation d'une journée de conférences sur le thème « De l'emprise à la résilience: comprendre les abus de pouvoir et leurs impacts »** : nous aurons le plaisir d'accueillir Boris Cyrulnik ainsi que des spécialistes issus des domaines des neurosciences, de la psychologie et de la recherche. Cette journée permettra de croiser les regards entre expertise scientifique et expérience vécue.

À travers ces projets, notre objectif est de mettre en lumière l'importance de la reconnaissance dans les parcours de reconstruction, de soutenir les processus de résilience et de sensibiliser le public aux mécanismes des abus de pouvoir ainsi qu'à leurs impacts sur les personnes qui en sont victimes.

***« La mémoire du corps ne s'efface pas, elle reste intacte, comme une empreinte qu'il faut apprivoiser... »***

***Christiane***

## FONCTIONNEMENT

La CECAR est organisée comme suit :

- Un Conseil de Fondation, constitué de 5 membres, qui doit s'assurer du bon fonctionnement de la Fondation et du respect de sa mission ; le Conseil s'est réuni à cinq reprises en mode virtuel durant l'année ;
- Un Conseil élargi constitué du Conseil de Fondation et de deux représentants, Mme Zufferey-Sudan pour le groupe SAPEC et Monseigneur Morerod pour l'Eglise catholique ; les représentants du Groupe SAPEC et de l'Eglise catholique ne font pas partie de la CECAR : ils restent à disposition de la Fondation en tant que facilitateurs et participent à des réunions lorsque cela s'avère nécessaire ;
- Des intervenants/es constitués en comités de deux personnes qui ont bénéficié de deux supervisions et qui se sont réunis à deux reprises en présentiel avec le Conseil de Fondation durant l'année 2025.

Après 10 ans d'activité, la CECAR mesure le chemin parcouru et celui qui reste à accomplir. De nombreuses personnes vivent encore avec le poids du silence ; la Fondation entend poursuivre sa mission avec le même engagement afin que chaque personne victime puisse trouver une écoute bienveillante, une reconnaissance et un accompagnement sur le chemin de la réparation et de la résilience.

## COMPOSITION

### Conseil 2025

**Sylvie Perrinjaquet** – présidente (2016 à ce jour)

**Raffaella Brenni Tonnella** – membre (*depuis septembre 2025*)

**Marc Bugnon** – membre

**Anne-Claude Demierre** – membre

**Annalisa Ferrari** – membre

**Monique Gauthey** – membre (*jusqu'à mai 2025*)

**Brigitte Ansermet** – secrétaire générale

### Conseil élargi 2025

Le Conseil élargi est composé des membres du Conseil et des initiateurs de l'Accord CECAR, à savoir le Groupe SAPEC et l'Eglise catholique, représenté par :

- **Charles Morerod** – évêque de Lausanne, Genève, Fribourg et Neuchâtel
- **Marie-Madeleine Zufferey-Sudan** – membre du groupe SAPEC (*jusqu'à septembre 2025*)
- **Marc Larivé** – membre, Groupe SAPEC (*dès octobre 2025*)

### Membres des comités 2025

| <i>Domaine social</i>                   | <i>Domaine juridique</i>        | <i>Domaine santé</i>              |
|-----------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| <b>Nicole Blanchut</b> (à octobre 2025) | <b>Hervé Boéchat</b> (dès 2016) | <b>Sandrine Chalet</b> (dès 2016) |
| <b>Pierre-Alain Dard</b>                | <b>Frédéric Marti</b>           | <b>Paola Mori</b>                 |
| <b>Nathalie Herren</b>                  |                                 | <b>Christine Mouthon</b>          |
| <b>Geneviève Nguyen-Morier</b>          |                                 |                                   |
| <b>Katja Remane</b>                     |                                 |                                   |

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier pour leur disponibilité et leur engagement au sein du Conseil élargi ainsi que pour la confiance accordée envers les activités de la CECAR :

- **Monseigneur Charles Morerod**, Evêque de Lausanne, Genève et Fribourg, représentant de l'Eglise catholique au sein du Conseil élargi de la CECAR ;
- **Marie-Madeleine Zufferey-Sudan et Marc Larivé**, membres du comité du groupe SAPEC et représentants du groupe SAPEC au sein du Conseil élargi de la CECAR.

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui contribuent et ont contribué au travail réalisé au sein de la CECAR et qui par leur implication nous permettent de continuer à accueillir les personnes victimes, à les accueillir et les écouter avec toute l'attention nécessaire et à les accompagner avec bienveillance dans leurs différentes demandes sur le chemin de la réparation.

Pully, le 15 avril 2026

**C**roire la personne

**E**couter le récit

**C**onsidérer la souffrance

**A**ccompagner la demande

**R**estaurer la paix